

Le photovoltaïque : Un atelier à part entière

La Chambre d'Agriculture du Gers vous accompagne pour optimiser vos résultats techniques et économiques

La réalisation de centrales photovoltaïques nécessite des investissements importants qui s'amortissent sur une quinzaine d'années. Le maintien des équilibres économiques est donc primordial et demande une vigilance de tous les instants.

Bien que la plupart des générateurs en fonctionnement ne connaissent que peu de pannes, les risques de défaillance du matériel ne peuvent qu'augmenter dans le temps. Ces défaillances, mêmes minimales, sont un facteur de baisse de rentabilité des générateurs. Il est donc essentiel de considérer la production d'énergie photovoltaïque comme un atelier de production à part entière et de le gérer comme toute autre activité de l'exploitation agricole.

La Chambre d'Agriculture du Gers a considéré dès 2009 que les agriculteurs avaient un rôle primordial à jouer dans la production d'énergie renouvelable, particulièrement grâce aux toitures de leurs bâtiments agricoles. Ces investissements ont surtout permis d'aider les agriculteurs à financer la modernisation et la mise aux normes de leurs outils de productions.

L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture s'est d'abord porté sur la formation puis très rapidement vers des achats groupés de matériel pour sécuriser les investissements. Ces achats groupés ont largement permis de clarifier et de moraliser le marché dans notre département.

En six ans, plus d'une centaine

d'agriculteurs ont été accompagnés au travers de quatre achats groupés de matériel. Ces opérations ont permis aux différents groupes de réaliser des économies majeures sur le prix des générateurs, de choisir des partenaires installateurs fiables et de bénéficier de conseil tant sur la partie administrative que pendant la phase des travaux.

Aujourd'hui forte de son expérience, la Chambre d'Agriculture est un référent incontournable et poursuit son accompagnement. Ce sont 48 nouveaux générateurs qui sont ou seront mis en service avant la fin de cette année. D'autres projets sont en cours sur des équilibres économiques convenables, permettant de financer tout ou partie d'un bâtiment agricole.



Une installation, une surveillance

L'investissement dans une centrale photovoltaïque est important avec une durée d'amortissement généralement comprise entre 12 et 18 ans, durée particulièrement longue au regard d'autres investissements agricoles. Il est donc primordial de maintenir l'outil de production à un niveau optimal.

Nos cinq années de référence montrent un fonctionnement plutôt convenable de l'ensemble des générateurs. Les dysfonctionnements affectant les organes essentiels (onduleurs, câblages, compteurs, etc.) sont à ce jour peu nombreux, mais le vieillissement du matériel va inévitablement faire augmenter le nombre de défaillances.

La diminution progressive des per-

formances du générateur demande une vigilance accrue pour identifier ce qui relève de la perte de production normale (liée au vieillissement), et des pertes liées à divers mauvais fonctionnements (salissure des panneaux, masques liés à la pousse des arbres, micro-fissures des modules, points chauds, connectique desserrée, etc.).

Cela suppose de surveiller attentivement la production en se dotant de tous les outils nécessaires tels que le contrat de maintenance, la télésurveillance, le suivi de production.

Forte de son expertise, la Chambre d'Agriculture va plus loin dans son accompagnement et vous propose deux offres de services.

Une consultation sous forme d'appel d'offres pour des contrats de maintenance

Le contrat de maintenance de l'installation est une pièce incontournable. C'est aussi une exigence pour pouvoir bénéficier d'une police d'assurance. Ce contrat entre un propriétaire de générateur et un prestataire de services doit garantir le suivi de l'installation afin d'en permettre le bon fonctionnement. Il est conclu pour une durée variable et propose une palette de prestations techniques qui doit être adaptée à chaque situation.

Pourquoi cette offre de service ?

La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose une consultation d'entreprise pour un achat groupé d'entretien et maintenance, dans le même état d'esprit que les appels d'offres sur les achats groupés de matériel photovoltaïque.

Le but de cette opération est de répondre à la demande de producteurs d'électricité qui souhaitent bénéficier de tarifs avantageux.

Pour qui ?

Cette consultation s'adresse à tous les producteurs photovoltaïques gersois qui auront la possibilité de venir retenir le prestataire de leur choix après mise en concurrence de plusieurs entreprises.

Pourront s'associer à cette consultation tous les producteurs ne disposant pas ou plus de contrats de maintenance ou souhaitant tout simplement faire jouer la concurrence à l'occasion d'un renouvellement de contrat.

Descriptif de l'offre

Un cahier des charges technique et

administratif est déjà rédigé par la Chambre d'Agriculture pour le compte des 48 producteurs en cours de raccordement. C'est à partir de ce cahier des charges que la Chambre d'Agriculture consultera plusieurs entreprises de maintenance.

Ce cahier des charges épuré proposera prioritairement de la télésurveillance pertinente ainsi qu'une visite préventive annuelle. Des options comme les extensions de garantie ou le nettoyage permettront une offre adaptée à toutes les situations.

Les offres seront jugées sur des critères objectifs : prix, qualité des prestations, savoir-faire, proximité, moyens humains. Chaque agriculteur restera libre de retenir l'entreprise de son choix.

Un service d'accompagnement personnalisé et performant

De nombreux producteurs photovoltaïques souhaitent être rassurés sur la production de leurs centrales : Mon générateur est-il à son efficacité maximale ? La production de mon générateur est conforme aux prévisions (surtout lorsque les prévisions ont été calculées très basses !!), mais comment se situe-t-elle par rapport à d'autres générateurs identiques à proximité ? Si mon générateur ne produit pas à son maximum, quelles actions correctives dois-je mettre en place ? En cas d'anomalies ou de sinistre qui contacter ? (EDF, ErDF, Installateur, mainteneur, assureur, etc. ?)

Autant de questions et d'interrogations auxquelles vous pourrez avoir des réponses concrètes et adaptées avec le nouveau service d'accompa-

gnement proposé par la Chambre d'Agriculture.

Pourquoi cette offre de service ?

L'objectif est de vous rassurer, de sécuriser et d'optimiser votre production d'énergie.

Descriptif de l'offre

Ce service vous est proposé sous la forme d'un abonnement annuel comprenant plusieurs volets :

• **Une analyse des performances de votre générateur** : analyse de groupe comparative à d'autres installations de même type.

Le + : La Chambre d'Agriculture du Gers dispose des données de productions de plus d'une centaine de générateurs gersois.

• **Une visite annuelle** sur votre exploitation pour apprécier et commenter les résultats, analyser les écarts.

Le + : Vous proposer des actions correctives (*suppression des masques, nettoyage, performance du matériel*).

• **Une animation collective** du groupe de producteurs : organisation de deux réunions techniques annuelles, envoi de newsletters, etc.

• **Une assistance téléphonique** Hot Line pour votre gestion au quotidien : aide à la facturation, recherche de prestataires, conseils et mise en relation des intervenants concernés.

Réunion d'information

Vous possédez une centrale photovoltaïque professionnelle dans le Gers, vous êtes soucieux d'optimiser vos résultats techniques et économiques, alors venez participer à la première réunion d'information sur ces nouveaux services.

**Mercredi 10 décembre
à 14 h 00**

**Chambre d'Agriculture du Gers
à AUCH - Salle 44**

Au programme :

- ✓ Etat des lieux de la production gersoise :
 - retour sur expériences depuis 2010, données de production par technologie et par localisation géographique ;
 - les pistes d'amélioration pour optimiser la production, l'analyse des dysfonctionnements et l'évaluation des manques à gagner et les suggestions d'amélioration.
- ✓ Présentation de nos nouvelles offres de services :
 - Consultation pour maintenance
 - Accompagnement personnalisé.

Vous pouvez contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques - Yoann MARTY

au 05.62.61.77.13. -

ca32_stechnique@gers.chambagri.fr

